

Cultures & Conflits

La revue

88 |
Migrations climatiques
Dossier

MICHÈLE MOREL ET NICOLE DE MOOR

Migrations climatiques : quel rôle pour le droit international ?

Climate migration: which role for international law?

p. 61-84

Résumés

Français English

Ce papier analyse le rôle des différentes branches du droit international concernées par les migrations climatiques : le droit international de l'environnement, le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international des migrations. Même s'il ne porte formellement qu'une attention limitée aux migrations climatiques, le droit de l'environnement joue implicitement un rôle significatif dans leur prévention en assurant la protection de l'environnement naturel. Les droits de l'homme, bien qu'ils nécessiteraient une application plus rigoureuse, jouent un rôle important tant d'un point de vue normatif que préventif dans la protection des migrants climatiques et ce de trois façons (dans le pays d'origine, dans le pays de destination et pour ce qui concerne le refoulement). Le droit des réfugiés est un « palliatif », assurant la protection des migrants forcés dont les droits ont été violés. Enfin, le droit de la migration, dans son état actuel, est particulièrement pertinent en ce qui concerne les droits que les migrants climatiques, devenus travailleurs migrants dans un pays étranger, sont en mesure de faire valoir dans le pays où ils sont employés. Malgré leurs défauts respectifs, ces quatre branches du droit international ont un rôle spécifique et important eu égard à la problématique des migrations climatiques. Isolément, leur fonction est limitée, mais envisagées conjointement, elles forment un dispositif satisfaisant.

This paper analyses the role of several relevant branches of international law in relation to climate migration: international environmental law, international human rights law, international refugee law and international migration law. Environmental law, while paying only to a limited extent explicit attention to climate migration, implicitly plays a significant

role in the prevention of climate migration by aiming at the protection of the natural environment. Human rights law, although it requires stronger enforcement, plays an important normative as well as preventive role in the protection of climate migrants in three ways (in the country of origin, in the country of destination and regarding refoulement). Refugee law's role is a 'palliative' one, protecting forced migrants whose human rights have been violated. Finally, migration law as it currently exists is particularly relevant with regard to the rights that climate migrants having become migrant workers in a foreign country, can exercise in the country of employment. Notwithstanding their respective shortcomings, all four international law branches have a specific and important role in dealing with climate migration. Separately they have a limited function, but put together they form a satisfactory whole.

Entrées d'index

Mots-clés : droit international, changement climatique, migrations

Keywords : international law, climate change, migrations

Accès au texte / extrait



Texte intégral en libre accès disponible sur le portail Cairn. Le texte intégral en libre accès sera disponible à cette adresse en janvier 2016.

Consulter cet article

Aperçu du début du texte

Le sort de ceux qui sont appelés les « réfugiés climatiques » est d'actualité dans les débats et les écrits scientifiques. Géographes, anthropologues, politologues et juristes se réunissent autour de la question pour débattre de leur existence, leur nombre, les causes de leur fuite, et les cadres institutionnels politiques et juridiques existants ou nécessaires. Alors que les individus ont toujours utilisé la migration comme une stratégie pour répondre aux changements environnementaux, c'est l'attention mondiale croissante portée au phénomène du changement climatique qui a amené les universitaires, les décideurs et la communauté des ONG à s'intéresser à ceux qui sont contraints de quitter leur lieu de vie habituel en raison de changements environnementaux. Il est important de constater que beaucoup de ceux qui subissent aujourd'hui les effets de ces changements n'ont pas les moyens nécessaires leur permettant de se déplacer. En conséquence, ils risquent de se trouver négligés et dan...

Pour citer cet article

Référence papier

Cultures & Conflits, n° 88, hiver 2012, p. 61-84

Référence électronique

Michèle Morel et Nicole de Moor, « Migrations climatiques : quel rôle pour le droit international ? », *Cultures & Conflits* [En ligne], 88 | hiver 2012, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 06 juin 2014. URL : <http://conflits.revues.org/18580>

Auteurs

Michèle Morel

Michèle Morel a fait ses études à l'Université de Gand et de Nottingham et a été chercheur invitée à l'Université d'Oxford en 2011. Elle a obtenu sa thèse de doctorat en droit à l'Université de Gand en tant que chercheur de la Fondation pour la recherche de Flandre (FWO). Sa recherche porte sur la protection contre le déplacement arbitraire dans le droit international. Elle examine dans quelle mesure le droit de ne pas être déplacé existe en droit international.

Nicole de Moor

Nicole de Moor a travaillé comme conseiller juridique en droit de l'immigration pour des agences gouvernementales et non gouvernementales. Elle mène actuellement une recherche doctorale sur les migrations environnementales à la faculté de droit de l'Université de Gand. Plus particulièrement, sa recherche porte sur les différents cadres juridiques qui pourraient faciliter la migration internationale comme stratégie d'adaptation des communautés affectées par la dégradation de l'environnement.

Droits d'auteur

Licence creative commons